

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°29 du 1^{er} août 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°15

DÉCISION N° 0-51049-2008/DEF/CEMM
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 2 juillet 2008

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-51049-2008/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 2 juillet 2008

NOR D E F B 0 8 5 1 5 3 5 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°29 du 1^{er} août 2008, texte 15.

Le parrainage du chaland de débarquement d'infanterie et de chars (CDIC) « *Hallebarde* » par la ville de Tarascon (Bouches-du-Rhône) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.